



TRONÇAIS



Communiqué de presse

septembre 2020



QUELQUES CONSEILS POUR OBSERVER LES ANIMAUX

Pour ne pas troubler le déroulement du brame :

- ne vous écartez pas des chemins forestiers autorisés ;
- restez éloignés des places de brame pour la quiétude des animaux ;
- soyez le plus discret possible pour ne pas inquiéter les animaux ;
- ne recherchez pas le contact avec les cerfs, en cette période, ils peuvent se montrer agressifs ;
- n'emmenez pas de chiens, même tenus en laisse ;
- n'utilisez pas de sources lumineuses pour l'observation, l'usage de lampes torches, de phares de voitures ou encore de flashes d'appareils photos est interdit ;
- ne claquez pas les portières de voitures sur les places de parking
- évitez de porter des vêtements de couleur claire et faisant du bruit : K-Way, ciré, etc.

Retrouvez la forêt de Tronçais sur
<http://www.onf.fr/enforet/troncais>

Brame à Tronçais pour garder l'émotion intacte

Tronçais accueille chaque année de plus en plus d'amateurs lors de la saison du brame. Une zone privilégiée sur le massif de Vitray est depuis 2013 identifiée afin de préserver toute la magie de cet évènement annuel. Des mesures temporaires (du 14 septembre au 12 octobre) pour limiter la pénétration des automobiles sont également mises en place. Objectifs : le respect de l'animal et la sécurité de tous les usagers de la forêt.

Organiser et concilier les différents usages de la forêt

Durant la période de brame il n'est pas rare de compter plus d'une centaine de véhicules circulant, de jour comme de nuit, sur des pistes qui ne sont pas destinées à accueillir autant de voitures à la fois. La découverte du brame à pied est donc privilégiée à partir des ronds du Chevreuil et de Vitray qui offrent également des possibilités de stationnement. Trois pistes sont temporairement dédiées à la circulation douce (vélo, marche à pieds) pendant la période du Brame : la route forestière de Vitray entre le chemin communal de la Palonnière et la route départementale 978a, la route forestière de la Bouteille entre le rond du Chevreuil et le rond de la croix de Vitray, la route forestière du Ris Sanglier entre le chemin communal du Plaix et le chemin rural des Loges. Des panneaux de signalisation sont installés pour matérialiser sur place les accès concernés.

Prendre de la hauteur pour profiter du spectacle



Dans le cadre de la labellisation du massif de Tronçais une concertation avec l'ensemble des partenaires du territoire (Communauté de commune commune du pays de Tronçais, commune de Meaulne-Vitray, fédération des chasseurs, associations naturalistes, CAP Tronçais, SAFT, agriculteurs riverains...) a permis en 2018 de mettre

ONF – Berry-Bourbonnais

6, Place de la Pyrotechnie – CS 90141- 18021
Bourges cedex
www.onf.fr

Contact presse

Loïc Nicolas

loic.nicolas@onf.fr

Tél.04 70 66 64 61 ou 06 09 38 00 45



TRONÇAIS



Communiqué de presse

septembre 2020

à disposition du public un observatoire à la croix du Vitray.

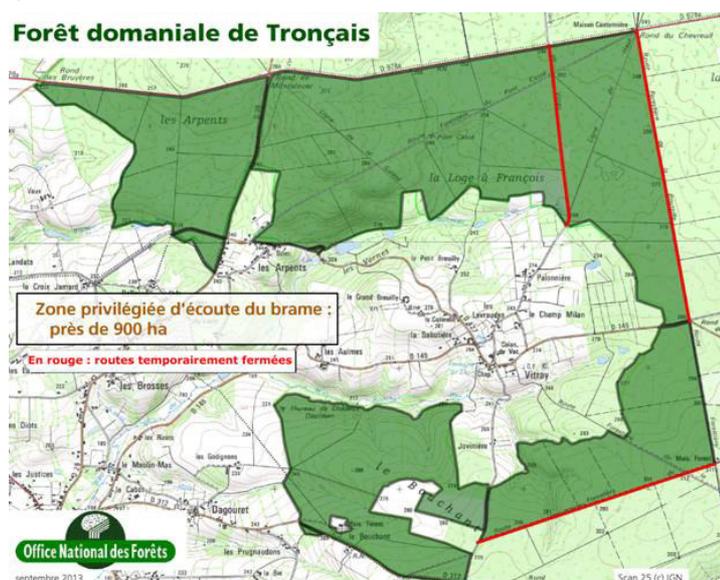
Financé par la communauté de communes du Pays de Tronçais, la Fédération des Chasseurs de l'Allier et la commune nouvelle de Meaulne-Vitray, cet aménagement permet d'écouter le brame dans les conditions optimum pour le public et les animaux. Attention le nombre de places est limité à 12 personnes ; en cas d'affluence, chacun est invité à faire preuve de courtoisie et à ne pas monopoliser l'espace trop longtemps. Des panneaux pédagogiques permettent de découvrir le cerfs dans le contexte de la forêt de Tronçais.

Rester prudent et vigilant pour ne pas prendre de risque !

Cette année, les Hêtres, pins sylvestres, chênes ont souffert du cumul des sécheresses passées. Les arbres les plus affaiblis sur les bords de routes ouvertes à la circulation publique, et les sites d'accueil du public ont été enlevés durant cet été. Mais avec l'automne, brame, cueillettes de champignons incitent le public à sortir des sentiers battus. L'ONF demande aux promeneurs de redoubler de vigilance, surtout en cas de vent et de ne pas s'approcher des arbres avec des branches mortes. Il faut donc rester sur les routes et chemins forestiers autorisés, les zones d'accueil et ne pas s'aventurer dans les parcelles forestières.

Préserver une zone de calme pour les animaux

La création d'une zone privilégiée, à l'instar des autres grandes forêts domaniales (Chambord, Rambouillet, ...) permet une découverte dans de meilleures conditions de sécurité et préserve la quiétude des animaux. Les 900 ha du massif de Vitray ont été choisis car c'est le canton forestier où le brame des cerfs prédomine.



ONF – Berry-Bourbonnais

6, Place de la Pyrotechnie – CS 90141- 18021
Bourges cedex
www.onf.fr

Contact presse

Loïc Nicolas

loic.nicolas@onf.fr

Tél.04 70 66 64 61 ou 06 09 38 00 45